

BARÈME DES HONORAIRES
(Tarifs applicables à compter du 01 Juillet 2025)

VENTE IMMOBILIÈRE

Pour un prix de vente compris entre :

- 0 € et 50 000 €	forfait 4 500 €
- 50 001 € et 90 000 €	9 %
- 90 001 € et 130 000 €	8 %
- 130 001 € et 180 000 €	7 %
- 180 001 € et plus	6 %

Nos honoraires sont assujettis à la TVA à 20% et sont indiqués en pourcentage TTC à la charge du vendeur. Principe de non-cumul : l'application des honoraires prévus pour un tranche de prix est exclusive des autres tranches. Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

AVIS DE VALEUR

Prix de 200 € TTC

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise. Le taux de TVA est de 20%